

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



85/18

NOTES POUR UNE DECLARATION DU
TRES HONORABLE JOE CLARK,
SECRETAIRE D'ETAT AUX
AFFAIRES EXTERIEURES,
SUR LA «COOPERATION POUR
L'AJUSTEMENT ET LA REPRISE DU
PROGRES DANS LES PAYS
EN DEVELOPPEMENT»

REUNION DES MINISTRES DES
PAYS MEMBRES DE L'OCDE
PARIS

LE 11 AVRIL 1985

En ce vingt-cinquième anniversaire de notre Organisation, il convient de rappeler que l'un des objectifs essentiels énoncés par la Convention relative à l'OCDE est de "contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que non-membres, en voie de développement économique". Alors, comme aujourd'hui, il était clairement reconnu que les pays membres partageaient, avec les pays en développement, la responsabilité de la réalisation de cet objectif.

C'est dans cet esprit que j'exprime le souhait de voir cette réunion renforcer notre volonté de procéder aux ajustements de nos économies et de réaliser, en matière de libéralisation des échanges, des progrès qui tiennent pleinement compte des intérêts des pays en développement. A cet égard, la tenue d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales jouera un rôle déterminant pour les préoccupations des pays développés et en développement.

Comme l'indique le titre du premier point à l'ordre du jour "Coopération pour l'ajustement et la reprise du progrès dans les pays en développement", nous devons définir les méthodes de coopération les mieux adaptées pour aider les pays en développement à effectuer les ajustements nécessaires à une reprise réelle de la croissance. Sans cette reprise, leurs perspectives ne seront guère brillantes et les nôtres pourraient en être affectées.

La récente récession n'a que trop ranimé la tentation insidieuse du protectionnisme: elle nous a permis d'approfondir notre compréhension de l'interdépendance des pays débiteurs et créditeurs; elle a souligné l'importance d'une consolidation de nos institutions multilatérales et a démontré la nécessité impérieuse des ajustements structurels - tout en révélant également ses coûts politiques et sociaux. Tout cela devrait nous montrer que les approches adoptées face aux problèmes de notre temps ne peuvent demeurer statiques. A

cet égard, je voudrais vous signaler la parution de l'étude de l'OCDE intitulée "Coûts et avantages du protectionnisme", qui fournit des informations détaillées sur l'incidence des mesures de protection sur nos économies.

Il existe, entre nos pays industrialisés, un vaste consensus sur l'objectif essentiel des relations économiques avec les pays en développement. Il s'agit de créer les conditions intérieures et extérieures nécessaires à une reprise de leur croissance, afin de permettre aux pays les plus démunis de sortir de la misère endémique, à d'autres d'achever leur industrialisation, et à tous, éventuellement, de s'intégrer davantage dans les grands courants d'échanges internationaux. La diversité de ces besoins reflète les différences considérables de situation entre les pays en développement, différences qu'il ne faut pas perdre de vue lorsque nous les aidons à résoudre leurs problèmes.

Il n'y a pas de solution unique pour atteindre cet objectif. Il est clair, toutefois, que les politiques nationales des pays en développement sont l'élément-clé. Les politiques économiques et sociales qu'ils mettent en oeuvre ont une importance majeure car elles doivent être à même de stimuler la productivité. A court terme, ces pays vont devoir procéder à des ajustements de manière à vouloir assurer leur développement à long terme. Certains seront confrontés à une baisse des entrées de capitaux; la plupart devront encourager l'épargne intérieure et modifier leurs politiques économiques pour les détourner des productions de substitution aux importations et les orienter davantage vers les produits d'exportation.

Pour permettre aux pays en développement de voir aboutir leurs efforts, nous devons les aider par une amélioration continue du climat économique international, ce qui implique des efforts financiers appropriés, une libéralisation des échanges, une reprise de l'investissement, ainsi qu'une gestion éclairée des problèmes de l'endettement.

Les perspectives d'accroissement des efforts financiers au-dessus des niveaux actuels, tant de la part des banques commerciales que des gouvernements, demeurent incertaines. Par conséquent, l'investissement privé direct et les crédits commerciaux sont susceptibles de jouer un rôle accru. Soucieux de créer un climat propice à l'investissement direct dans les pays en développement, nous pensons que la proposition d'une Agence Multilatérale

de Garantie de l'Investissement peut, à cet égard, apporter une contribution positive et nous serions favorables à ce qu'un projet de convention soit bientôt examiné.

En ce qui concerne l'association des fonds de développement et des crédits à l'exportation, nous pensons qu'elle peut accroître l'apport total des ressources destinées au développement, alors même que les autres formes de financement marquent le pas. Cependant, conscients des risques liés aux effets de distortion des échanges et de l'aide, nous souhaitons que son application s'accompagne d'une discipline et d'une transparence plus grandes. Nous serions favorables à ce que, dans un premier temps, un accord unanime soit fait sur une augmentation de l'élément minimum de subvention du financement associé étendu aux pays les moins avancés, qui passerait de 20 à 30 pourcent.

Les institutions multilatérales, en particulier la Banque mondiale et le FMI, devraient jouer un rôle de plus en plus déterminant dans la conciliation de l'ajustement à court terme avec le développement à long terme. Nous serions, entre autres, favorables à ce que la Banque mondiale prenne une part accrue dans l'ajustement structurel et le dialogue relatif aux politiques, et qu'elle joue un rôle de catalyseur plus grand dans le financement du développement. Dans cette optique, le Canada pense que le Fonds monétaire et la Banque mondiale devraient renforcer leur coopération et leur coordination dans la définition des mesures appropriées pour la réforme des orientations.

Notre stratégie actuelle, qui consiste à traiter les problèmes de l'endettement au "cas par cas", a réussi à atténuer les problèmes de paiement des pays les plus endettés. Cependant, il conviendrait peut-être de nous appuyer davantage sur cette stratégie du "cas par cas" pour pouvoir notamment répondre aux besoins particuliers des pays en développement à bas revenu et dépendants de certaines ressources. N'ayant, pour la plupart, qu'un accès limité aux marchés des capitaux et obligés d'adapter leurs économies aux nouvelles réalités, ces pays constituent, à nos yeux, une catégorie particulièrement vulnérable. Comme nous l'avons déjà indiqué, nous pensons que la Banque mondiale pourrait contribuer de manière accrue à soutenir ces pays dans la mise en oeuvre des ajustements structurels nécessaires. Si nous sommes prêts à encourager la Banque mondiale à s'engager dans cette voie, nous devons aussi accepter de déterminer le niveau

de ressources qui lui seront nécessaires pour accomplir cette tâche avec efficacité.

Le Canada attache une importance considérable aux réunions spéciales du printemps des Comités Intérimaire et de Développement. Elles représentent un progrès non négligeable dans le dialogue qui se poursuit entre les pays développés et les pays en développement sur le fonctionnement du système économique et financier international. Nous pensons que le Fonds monétaire et la Banque mondiale constituent les forums appropriés et propices à des débats constructifs sur les liens entre les échanges, les investissements et les flux financiers et les implications qui en découlent pour les politiques des pays développés et en développement. En conséquence, nous pensons que ces réunions devraient aboutir à une plus grande convergence de vues sur la nature et l'importance des problèmes économiques auxquels est confrontée la communauté internationale, ainsi que sur les politiques à adopter pour les résoudre. Nous devrions également faire en sorte que les problèmes particuliers des pays à bas revenu ne soient pas éludés.

Le Canada a toujours attaché la plus haute importance à la qualité de l'aide au développement. Nous devons, certes, poursuivre et, si possible, accroître notre effort en ce qui concerne le volume de l'aide. Cependant, étant donné les perspectives changeantes du monde en développement, nous devrions aussi intensifier notre réflexion sur les formes d'aide les plus appropriées, afin que celle-ci soit mieux adaptée à la diversité de leurs besoins.

J'aimerais, à cet égard, saluer le rôle prépondérant que le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE a joué dans la clarification des problèmes relatifs à l'efficacité et la coordination de l'aide. Le Canada a été un fervent artisan d'une meilleure coordination entre donateurs et il a, par exemple, fermement appuyé les travaux des groupes consultatifs de la Banque mondiale, ainsi que le rôle central du Programme de Développement des Nations-Unies. Nous nous réjouissons, à cet égard, des progrès considérables récemment accomplis dans le sens du renforcement de l'efficacité des opérations d'urgence en Afrique et de l'effet de développement à long terme.

La famine africaine représente l'une des grandes tragédies de notre temps. L'ampleur de ses conséquences pour les populations d'Afrique sub-saharienne est consternante. Plus de trente millions de personnes, dans

vingt pays, sont confrontées à une grave pénurie alimentaire. La généreuse réponse de nos pays, non seulement de la part des gouvernements mais aussi des particuliers et des organisations bénévoles, est à la fois encourageante et exemplaire. La communauté internationale, fermement appuyée par les Nations-Unies, a fait preuve d'une remarquable capacité de mobilisation pour la mise en oeuvre des opérations de secours. Mais nous sommes tous conscients que ce n'est là qu'un début; le prochain défi sera de promouvoir un développement efficace pour empêcher que de telles situations ne se reproduisent. La question essentielle reste, naturellement, celle des moyens qui permettraient de favoriser une mobilisation efficace des ressources dans les pays en développement eux-mêmes. Le fait que le Fonds Spécial pour l'Afrique sub-saharienne d'un milliard de dollars, accordé par la Banque mondiale, soit lié à la réforme des politiques, me fait croire que nous nous engageons sur la bonne voie. Nous devrions comprendre dès maintenant que le problème du développement africain exigera un engagement important et de longue haleine. Pour sa part, le Canada fournira à l'Afrique, au cours de l'année fiscale 1985-86, en empruntant toutes les voies possibles, une aide de plus de 850 millions de dollars canadiens, sans compter la contribution de 100 millions de dollars sur trois ans qu'il s'est engagé à apporter au fonds spécial de la Banque mondiale pour l'Afrique sub-saharienne.

La réponse de la communauté internationale à la crise africaine doit nous inspirer dans notre action. La situation n'est, fort heureusement, pas aussi inquiétante sur tous les continents mais partout se fait sentir la nécessité d'oeuvrer résolument pour la reprise du processus de développement et de croissance. Comme je l'ai indiqué, nous devons associer à des politiques nationales appropriées des ressources financières suffisantes, une libéralisation des échanges, un investissement national et étranger soutenu, un renforcement des institutions multilatérales, ainsi qu'un système international stable et cohérent. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons: pour nombre de pays en développement, la réalisation de niveaux de croissance viables est l'un des défis majeurs de notre temps. Il est autant de notre intérêt que du leur que nous y apportions une contribution.